Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260422-CC2026_04_07-DE

**COMMUNAUTE DE COMMUNES**
**DU PAYS D'IROISE**
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 56

PRÉSENTS : 52

VOTANTS : 55

L'an deux mille vingt six, le quinze avril
Les membres du Conseil Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur L'HOSTIS Jean-Luc, Brélès ; Monsieur BREHIER Tristan, Lampaul-Plouarzel ; Madame LE BIHAN Isabelle, Lampaul-Plouarzel ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Madame JAOUEN Rachel, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Monsieur RAGUENES Joseph, Lanrivoaré ; Madame LE GALL Elisabeth, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame HUELVAN Annaïg, Le Conquet ; Monsieur STIENNE Thierry, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur MEAR Stéphane, Locmaria-Plouzané ; Madame TALANDIER Annie, Locmaria-Plouzané ; Monsieur RAULT Loïc, Locmaria-Plouzané ; Madame LAI Sylviane, Milizac-Guipronvel ; Monsieur ABASQ Laurent, Milizac-Guipronvel ; Madame MARC Marie-Jeanne, Milizac-Guipronvel ; Monsieur PICART Jean-Christophe, Milizac-Guipronvel ; Madame LAMOUR Céline, Milizac-Guipronvel ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Madame CONQ Anne-Marie, Plouarzel ; Monsieur BATANY Philippe, Plouarzel ; Madame HOARAU Monique, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Madame LAOT Anne, Ploudalmézeau ; Madame LETARD Murielle, Ploudalmézeau ; Monsieur BIVILLE Sébastien, Ploudalmézeau ; Madame DAMOY Valérie, Ploudalmézeau ; Monsieur VINCE Logann, Ploudalmézeau ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Madame LE RU Sylvie, Plougonvelin ; Monsieur CHAMPEAU Joël, Plougonvelin ; Madame SAUNIER Solenn, Plougonvelin ; Monsieur PRUNIER Patrick, Plougonvelin ; Madame PAGE Odile, Ploumoguer ; Monsieur GUEGUEN Stéphane, Ploumoguer ; Monsieur PAYEN Henri-Marc, Plourin ; Madame LAINEZ Marie-Christine, Plourin ; Monsieur BRIEND Patrick, Porspoder ; Madame MASSON Catherine, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Madame NOLL Suzanne, Saint-Renan ; Monsieur COLLOC Jean-Louis, Saint Renan ; Madame DUSSORT Fabienne, Saint Renan ; Madame SOLLIEC Caroline, Saint Renan ; Monsieur LE CORRE Albert, Saint Renan ; Madame JAOUEN Armelle, Saint Renan ; Monsieur GULCZINSKI Xavier, Saint Renan ; Monsieur BERTHEVAS

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260422-CC2026_04_07-DE

Jean-Jacques, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur HADDAD Benjamin, Locmaria-Plouzané a donné pouvoir à Monsieur MEAR Stéphane
Monsieur CORBEAU Pierre, Ploudalmézeau a donné pouvoir à Monsieur CARREGA David
Monsieur BRIANT Denis, Saint-Renan a donné pouvoir à Madame NOLL Suzanne
Madame CLECH Frédérique, Locmaria-Plouzané

Monsieur VINCE Logann a été élu secrétaire de séance.

## CC2026_04_07 : DÉSIGNATION D'UN CONSEILLER DÉLÉGUÉ À LA LANGUE ET À LA CULTURE BRETONNE

**Exposé**

En 2010, la Communauté de communes du Pays d'Iroise signait la charte « Ya d'ar brezhoneg » avec l'Office Public de la Langue Bretonne pour la certification de niveau 1.

5 actions avaient été fléchées et l'EPCI est allé plus loin dans son engagement pour promouvoir le breton :
1) Contrat de mission (conventionnement avec l'OPLB pour un accompagnement notamment service de traduction – Gracieux à l'époque)
2) Doter l'EPCI d'un logo bilingue
3) Editorial bilingue dans le magazine communautaire
4) Cartons d'invitation bilingues
5) Papier à en-tête bilingue
6) Cartes de visite bilingues
7) Message bilingue sur le répondeur de l'EPCI
8) Participer à la campagne annuelle de promotion des cours de breton pour adultes (magazine, affichage...)
9) Signalétique bilingue au siège de l'EPCI
10) Signalétique bilingue dans les équipements d'intérêt communautaire et/ou gérés par l'EPCI
11) Financement d'actions de formation professionnelle permettant au personnel de l'EPCI qui le souhaite, d'apprendre ou de se perfectionner en breton.

En 2025, le bureau communautaire a validé l'engagement de la Communauté dans un processus de certification de niveau 2, affirmant ainsi sa volonté de poursuivre sa politique visant à développer le bilinguisme et à normaliser la place de la langue bretonne dans les actions qu'elle soutient et impulse.

Il est proposé de prolonger cet engagement en désignant un conseiller délégué à la langue et à la culture bretonne.

Envoyé en préfecture le 22/04/2026
Reçu en préfecture le 22/04/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260422-CC2026_04_07-DE

**Délibération**

VU le code général des collectivités territoriales ;
VU la délibération du conseil communautaire du 10 juin 2009 portant inscription dans le processus de certification « Ya d'ar brezhoned » de niveau 1 ;
VU la décision du bureau communautaire n°BC2025_07_04 du 09 juillet 2025 portant inscription dans le processus de certification « Ya d'ar brezhoned » de niveau 2 ;

Il est proposé au Conseil communautaire de
- DESIGNER Monsieur Reun TREGUER en qualité de conseiller délégué à la langue et à la culture bretonne pour représenter la communauté dans les instances ou réunions relatives à la langue bretonne.

***DECISION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE :*** **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André